PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE SEINE-MARITIME
DU SAMEDI 21 AVRIL A YVETOT

L'assemblée générale débute à 9 heures.

L'ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2018
- Rapport moral du Président
- Compte-rendu financier par le trésorier (approbation des comptes, examen du budget prévisionnel…)
- Rapport de la commissaire aux comptes
- Fixation des cotisations fédérales
- Comptes-rendus des travaux des commissions fédérales
- Propositions des dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2019/2020
- Modification des statuts et du règlement intérieur
- Modification du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Questions diverses

1. Installation du bureau de l'assemblée générale :

Dans le respect des statuts de la fédération, je vous propose que le bureau de cette assemblée soit constitué du bureau de la fédération, soit :

Alain DURAND – Président
Albert LECOQ – Président-Délégué
José DOMÉNÉ-GUÉRIN – Trésorier
Dominique BÉNARD – Secrétaire

DÉLIBÉRATION 1 :

Cette proposition est votée à l'unanimité par l'assemblée.

Conformément aux statuts de la Fédération des chasseurs, la convocation de l'Assemblée Générale du 20 avril 2019 est parue :
Dans les Informations Dieppoises du 15 Mars 2019
Dans le Paris Normandie du 18 mars 2019

Une information complémentaire a été transmise aux adhérents territoriaux par courrier postal en février 2019, par mail le 18 mars 2019 et via notre site Internet www.fdc76.com

Le président indique que l'assemblée se déroulera sous le contrôle d'un huissier de justice.

Le président demande le respect d'une minute de silence : « Cette année, la disparition de nombreux amis, chasseurs ou non, a endeuillé la communauté des chasseurs. Nous allons dans quelques instants observer une minute de silence à leur mémoire ».

Le président remercie le maire d'Yvetot : « Avant d'entamer officiellement cette assemblée générale, je tenais à remercier Monsieur le Maire d'Yvetot qui nous accueille aujourd'hui dans sa commune. Yvetot est idéalement placé pour organiser notre assemblée annuelle et les infrastructures nous permettent à la fois d'organiser notre assemblée générale statutaire dans cette salle des Viking puis d'aller déjeuner à la salle du Vieux Moulin.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2018 :

Je vous demande dans un premier temps de valider le contenu du procès-verbal de l'assemblée générale 2018 réalisé sous le contrôle de notre huissier de justice. Ce procès-verbal était disponible sur le site internet de la fédération. Il était aussi disponible à l'accueil de l'AG ».

DÉLIBÉRATION 2 :

Le procès-verbal est voté à l'unanimité par l'assemblée.

3. Annonce du mode de scrutin :

Comme le prévoit le règlement intérieur de la fédération, tous les votes se feront à main levée.

Concernant les dossiers de vote, comme le prévoit désormais notre règlement intérieur, nous avons réuni le 12 avril dernier la commission des votes en présence de notre huissier de justice Timothée BECKMANN. Chacun des 80 dossiers déposés dans le délai légal a été contrôlé. Ces dossiers représentent 60 voix « chasseur », 64 voix « adhérent territorial » et 1398 voix « territoire ». Il faudra ajouter à ces voix les voix « chasseur » collectées ce matin comme le permet la réglementation. Je regrette cette faible mobilisation de nos membres pour ce moment très important qu'est notre assemblée générale annuelle.

4. Vidéo sur la réforme de la chasse :

Alain Durand précise que « cette première vidéo est une entrée en matière qui précise le contexte dans lequel notre fédération va devoir s'adapter dans les prochains mois et les prochaines années. Un nouveau cadre précisé par la réforme de la chasse française et qui va conférer aux fédérations départementales, régionales et nationale de nouvelles missions de service public et de préservation de la biodiversité. Je reviendrai plus en détails sur ces aspects dans le rapport moral à suivre ».

5. Remerciements aux personnalités :

- Monsieur Laurent BRESSON, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Seine Maritime représentant Monsieur Pierre-André DURAND, Préfet
- Monsieur Xavier BATUT, Député de la 10ème circonscription
- Monsieur Didier PERALTA, Conseiller Régional de Normandie
- Monsieur Pascal MARIE, Conseiller régional délégué à la chasse, représentant Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie
- Monsieur Pascal MARTIN, Président du Département
- Monsieur Michel LEJEUNE, représentant le Président de l'Association des Maires de Seine Maritime, Monsieur MERVILLE
- Monsieur Jean-François BLOC, Conseiller Régional
- Monsieur Didier VERGY, Président de l'ANCGE – Conseiller Régional
- Monsieur Patrice FAUCON, Président de la FDCSEA 76
- Madame Laurence SELLOS, Présidente de la Chambre d'Agriculture
- Monsieur François DENIS, Délégué interrégional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Monsieur Jean-François CHENY, représentant Monsieur Antoine COUKA, Directeur de l'agence territoriale de l'Office National des Forêts
- Monsieur Olivier DEGENMANN, Directeur départemental de la protection des populations de Seine Maritime
- Monsieur Francis ALABERT, représentant Monsieur Michel CANU, Maire d'Yvetot
- Monsieur Thierry LECOMTE, Vice-Président du Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine
- Monsieur Dominique MONFILLIATRE, Président de la FRC Normandie et de la FDC 27
- Monsieur Bernard MAILLY, Vice-Président de la FDC 80
- Madame Valérie GUYET-GRENET, représentant la Cellule de Suivi du Littoral Normand

- Monsieur Bruno VALET, Vice-Président, représentant le Président de la Fédération de la Pêche
- Monsieur Michel DIMPAULT, Président du Comité Régional de la Randonnée Pédestre de Normandie
- Monsieur Bernard DUPRESSOIR, représentant la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
- Monsieur Christian LEGEARD, Président du Comité Départemental du Sport en Milieu Rural
- Monsieur Emmanuel LAVOISIER, Directeur adjoint de la FDC 80
- Monsieur Alex PION, Trésorier de la FDC 80
- Monsieur Gilbert SAULOT, Inspecteur de l'Education Nationale en retraite, conseiller de la FDC 76
- Les présidents et présidentes des Associations de la Seine Maritime
- Les Présidents des Groupements d'Intérêt Cynégétique
- Les Directeurs des Maisons Familiales et Rurales
- Monsieur Josian BACHELET, Président des Lieutenants de Louveterie
- Les estimateurs des dégâts de grand gibier
- Les armuriers
- La presse
- Les sonneurs

Il s'excuse pour ceux qu'il aurait pu oublier.

6. Rapport moral :

Mesdames, Messieurs,

La présentation du rapport moral de notre fédération constitue un moment fort de notre assemblée générale dans la mesure où il permet de synthétiser les actions que nous avons développés avec le soutien de nos adhérents, de notre personnel, de nos administrateurs et bien évidemment de l'ensemble de nos partenaires qui nous permettent grâce à leur soutien technique et financier, de développer des programmes que nous ne pourrions pas supporter seuls.

Pour préparer cette assemblée générale, nous avons, cette année, organisé des rencontres sur le terrain pour expliquer la politique de la fédération mais aussi et surtout pour aller à la rencontre des chasseurs.

Nous sommes allés à Duclair, à Forges les Eaux, à Sainte Agathe d'Aliermont, à Goderville et à Belleville en Caux. 5 réunions où la discussion a été constructive et moins protocolaire qu'une assemblée générale.

Ce sont plus de 500 chasseurs qui ont participé à ces échanges avec les élus de la fédération et leur Président.

D'un avis général, ces rencontres ont été très appréciées et seront reconduites l'an prochain car nous y avons rencontré des chasseurs qui nous ont exprimé leurs inquiétudes et leurs attentes.

Vous verrez toute à l'heure dans certaines propositions qui vous seront faites que nous avons entendu les messages qui nous ont été adressés.

Enfin, ces réunions territoriales ont permis d'annoncer en avant-première le déroulement de notre assemblée générale à celle et ceux que nous ne voyons jamais (pour diverses raisons) dans le fonctionnement de nos activités fédérales.

Par contre, pour celles et ceux qui sont là aujourd'hui, vous avez un dossier qui contient sous la forme d'un rapport une synthèse des activités que nous avons déployées dans notre département. Bien sûr, notre préoccupation principale concerne la gestion de la faune sauvage chassable et de ses habitats, mais nous n'hésitons pas, quand les enjeux sont communs, à mettre en œuvre des projets qui servent la société civile dans son ensemble.

Dans ce cadre, nous avons conclu des partenariats très divers afin d'atteindre nos objectifs, que ce soit avec les établissements publics, les services de l'État, les agriculteurs, les forestiers et bien sûr toutes nos associations cynégétiques qui participent à ce grand projet de la préservation de la biodiversité.

Je citerai particulièrement le partenariat qui nous lie à l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin de déployer des actions en faveur de la protection de la ressource en eau, de la limitation des effets du ruissellement des eaux et de l'érosion des sols.
À l'occasion de cette assemblée générale, j'aurai le plaisir de formaliser un nouveau partenariat avec le Conservatoire d'Espaces naturels Normandie Seine afin de mettre nos moyens en synergie sur la thématique de la protection des tourbières dans le pays de Bray. Je vous remercie Monsieur le Vice-Président, d'avoir bien voulu accepter de signer cette convention à un moment si important de notre vie associative.
Tout récemment, notre fédération départementale des chasseurs s'est également engagée dans ce formidable chantier de la mise en œuvre d'un groupement d'intérêt public regroupant l'agence régionale du développement durable et l'agence régionale de la biodiversité. En tant que partenaire associé avec les autres fédérations départementales de chasseurs normandes, nous comptons bien nous impliquer dans les politiques environnementales régionales et montrer ainsi qu'en tant qu'usagers et sur nos propres fonds, nous sommes tout à fait capables de collaborer dans un projet commun pour la protection de la biodiversité. La fédération régionale des chasseurs de Normandie jouera également un rôle important puisqu'elle fait partie des membres fondateurs de ce groupement d'intérêt public au titre des acteurs œuvrant pour la protection de la biodiversité.
Chers adhérents, c'est en effet un vrai challenge qui nous attend dans les années à venir. La réforme de la chasse en cours de finalisation, constituera une étape particulièrement importante dans la reconnaissance de nos actions puisque grâce à la mise en œuvre d'une éco contribution, nous pourrons développer des programmes ambitieux en faveur de la préservation de la faune sauvage et des territoires. Cette réforme dont vous avez tous entendu parler et qui prévoit la création de l'OFBC (fusion AFB et ONCFS) est toujours en discussion au niveau de nos assemblées. Après avoir été votée par l'assemblée nationale, elle est passée il y a une dizaine de jours devant le sénat où certaines de nos propositions ont donné lieu à débat malgré l'appui de certains sénateurs et l'appui du gouvernement.
Sur ces points stratégiques pour notre réforme, le dialogue continue avec les 2 assemblées et notre Président National, Willy SCHRAEN avec son conseil ne ménage pas ses efforts pour faire aboutir nos projets.
Une commission mixte paritaire (assemblée nationale et sénat) va se réunir début mai. Nous espérons qu'elle soit conclusive car le bon sens doit l'emporter sur les postures politiques.
Si les assemblées trouvent un accord, la réforme sera acquise.
Dans le cas contraire, nous devrons repasser devant l'assemblée nationale avec le risque de perte de temps ne nous permettant plus de mettre en place cette réforme pour la prochaine saison.
Les points qui font débat sont :

- Les flux financiers qui ne correspondent plus à ce qui avait été débattu avec le ministère et le Président de la République,
- L'éco contribution, qui devait aller aux FRC, reviendrai aux FDC créant ainsi de grandes disparités entre petites et grosses FDC,
- Problème également au niveau des ACCA et des relations avec les forestiers,
- Compatibilités des plans de chasse avec les documents d'aménagement et de gestion des forêts avec comme risque majeur principal : les diminutions drastiques des populations de cerfs et de chevreuils,
- La propriété des données scientifiques, etc….

Nous avons néanmoins des sujets sur lesquels nous avons fait des avancées :

- Le passage de la contravention au DÉLIT pour l'entrave à l'acte de chasse – j'en parlerai toute à l'heure
- Règles de sécurité renforcées (gilet obligatoire, formation et remise à niveau tous les 10 ans),
- Sanctions immédiates en cas d'accident grave ou incident ayant mis en danger la vie d'autrui,
- Gestion du fichier central des permis par la FNC avec un pilotage partagé avec l'OFBC,

- L'intégration dans le droit français de tous les motifs de dérogation prévus par la directive européenne oiseaux de 2009,
- La possibilité de gestion de réserves naturelles nationales par les FRC,
- L'intégration des chasses traditionnelles dans le patrimoine cynégétique français,
- Soumission des parcelles engrillagées au plan de chasse,
- L'interdiction du nourrissage des sangliers au profit d'un seul agrainage de dissuasion fixé par le SDGC, etc…
- Et bien sûr, le permis à 200 €

Nous espérons aussi avec cette réforme susciter des vocations et augmenter le nombre de permis.
Concernant le permis de chasser, je voulais vous informer que le conseil d'administration avait fait le choix de construire un centre de formation et d'examen sur la commune de Cottévrard. C'est un point central du département qui devrait faciliter l'accès aux candidats. Nous sommes dans la dernière phase des démarches administratives. Les formations et les examens ont lieu pour l'instant au stand de l'armurerie Dubuc à Cuverville sur Yères, dans le nord du département. Ce n'est pas pratique pour les candidats du pays de Caux ! C'est aussi des coûts de location substantiels qu'il faut supporter. Nous espérons que le centre sera effectivement opérationnel d'ici 2020.
Vous voyez mes chers amis que tout n'est pas négatif mais il y a encore dans les 2 mois qui viennent, beaucoup de négociations à mener pour que la réforme de la chasse française voulue à 92 % par les chasseurs de France soit effective dès la saison prochaine.
Ainsi, personne ne pourra contester qu'avec les agriculteurs et les forestiers, nous œuvrons chaque jour pour entretenir et valoriser les territoires sur lesquels nous chassons. De nombreux aménagements sont mis en place chaque année par les responsables de territoires de chasse avec l'appui de notre fédération afin de conserver des territoires accueillants pour la faune sauvage. Le plan de soutien au petit gibier de plaine de 500.000 euros que nous avons validé l'an passé lors de notre assemblée générale pour une période de 5 ans témoigne de notre engagement à aménager les territoires et à soutenir les populations sauvages de perdrix grise et de faisan commun.
Je ne manquerai pas l'occasion de remercier également particulièrement le département de la Seine Maritime qui soutient, depuis de nombreuses années, les opérations de comptage réalisé par les groupements d'intérêt cynégétique ainsi que celles liées à l'aménagement du territoire agricole.
Les zones humides font également partie de nos préoccupations majeures et c'est, dans ce cadre que notre pôle REZHEAU joue un rôle déterminant en conseillant les propriétaires pour l'aménagement de leurs zones humides et de leurs mares de chasse.
De nombreux territoires ont ainsi été récompensés dans notre département en obtenant le label européen Territoires de faune sauvage, ce qui montre que les chasseurs, grâce à leurs actions de terrain et sur leurs propres deniers, permettent d'entretenir la biodiversité. Lors des rencontres nationales qui sont intervenues en décembre dernier à Paris, la fédération des chasseurs de Seine Maritime a été prise en exemple pour les actions qu'elle développe en partenariat avec l'association des usagers de la vallée de la Durdent en faveur de la biodiversité de ses territoires.
Notre fédération va aussi travailler à partir de l'année 2019 en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le conservatoire du littoral et le Département sur un nouveau dispositif prévu par la loi biodiversité, les obligations réelles environnementales. Nous croyons beaucoup à ce dispositif qui devrait permettre un certain nombre de propriétaires chasseurs, qui se trouvent dans des zones de préemption, de pouvoir continuer à chasser ou bien transmettre leurs biens à un autre chasseur, s'ils s'engagent à respecter une gestion environnementale de leur site. Je remercie les chasseurs de la vallée de la Durdent d'avoir bien voulu s'engager à nos côtés dans ce programme novateur.
Pourtant, notre rôle de chasseurs est bien souvent contesté. Notre campagne nationale « chasseur premier écologiste de France ? », dans le métro parisien et dans les grandes métropoles, a suscité bien des polémiques

et depuis elles ne se sont pas taries. Le monde de la chasse subit des attaques régulières à tous les niveaux. Nos modes de chasse sont mis en cause, en particulier la chasse à courre et dans un certain nombre de départements, des groupes anti chasse viennent s'interposer pour perturber nos pratiques.

C'est pour rappeler à ces perturbateurs que la loi protège la chasse et que nous avons demandé et obtenu que ces individus soient poursuivis devant les tribunaux ; leurs actions constituant un délit.

Rappelons sans cesse que notre activité est parfaitement légale, organisée, qu'elle génère des flux économiques non négligeables, même si nous sommes contestés et combattus par des activistes de plus en plus éloignés des préoccupations des acteurs ruraux.

Les chasseurs ne sont pas les seuls concernés. Chaque jour, les végans et les antispécistes trouvent de nouveaux ennemis. Depuis des siècles, l'homme entretient avec l'animal des relations étroites d'interdépendance et il paraît utopique de croire que l'un puisse se passer de l'autre et réciproquement. Notre société mondialisée, de plus en plus citadine et coupée du monde rural, serait prête à sacrifier ses liens avec les animaux, sans vraiment réaliser l'ampleur d'un tel projet, tout en lui conférant des droits inhérents à l'espèce humaine. Une telle démarche, non seulement ne sera pas protectrice de l'animal, en particulier domestique, mais porterait un coup fatal à nos traditions, à l'économie, à notre santé, et finalement fragiliserait l'équilibre de la biodiversité.

Les réseaux sociaux qu'ils manipulent avec aisance sont pour ces mouvements animalistes des leviers forts pour développer leur propagande simpliste. La chasse française est une composante incontournable du monde rural et elle génère chaque année un chiffre d'affaires de près de 4 milliards d'euros. Le Président de la République a su résister aux pressions de toutes sortes afin de soutenir la fédération nationale des chasseurs dans son projet de réforme. À cette date, tout n'est pas encore acquis certes, mais le président de la République tient les engagements qu'il avait pris au moment de sa campagne électorale. Pour avoir participé aux négociations au côté Willy SCHRAEN, notre président national, je puis vous dire que ce fut un combat de haute lutte que nous n'aurions pas gagné sans le soutien du Président de la République.

Parmi les points importants de la réforme, il convient de parler de la mise en œuvre de la gestion adaptative pour grand nombre d'espèces, procédé somme toute logique, qui consiste à définir des quotas de prélèvements prioritairement pour les espèces migratrices. Cela en fonction de l'état de leur population et pas uniquement basée sur des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse. Nous espérons que ce sujet qui fait encore débat sera validé dans le texte définitif car c'est une avancée majeure dans notre pratique que nous n'avons pu tester que partiellement pour la chasse des oies en février, mais qui va nous obliger à développer notre expertise scientifique afin d'estimer le mieux possible le niveau des populations que l'on chasse. La semaine dernière aux Pays Bas où je représentais la France à l'assemblée générale des chasseurs européens, il a été voté à la demande de la France la mise ne place d'une Task Force au sein de la FACE sur ce sujet.

Je remercie à cette occasion le conseil régional de Normandie et son président Hervé MORIN, qui a décidé de soutenir la fédération régionale des chasseurs dans l'acquisition d'un radar ornithologique afin d'apprécier les flux migratoires qui traverseront notre région. Merci à la Région Normandie de soutenir la chasse. Ce suivi s'intègre dans un programme national ambitieux destiné effectivement à connaître l'état des populations de migrateurs dans notre pays. Les chasseurs, en s'appuyant sur l'institut scientifique nord-est atlantique, sont fiers de mettre en œuvre ce programme qui devrait permettre de disposer de données irréfutables sur l'état des populations. Je dois signaler également que les données collectées par ce radar seront transmises de façon régulière à l'observatoire régional de la biodiversité en Normandie. Au-delà des espèces chassables, ce radar fournira des informations sur bon nombre d'autres espèces, y compris les insectes.

Voilà un bel exemple pour dire que les chasseurs sont des acteurs de la biodiversité.

La fédération régionale des chasseurs de Normandie dont je salue le Président ici présent, mon ami Dominique MONFILLIATRE est en cours de construction et elle sera, j'espère, dotée de moyens supplémentaires à partir de l'été prochain, une fois que la réforme de la chasse sera engagée. Nous mettrons tout en œuvre à cet échelon pour que les chasseurs de Normandie soient valorisés dans leurs actions. Notre fédération y

participera activement. D'ailleurs, j'ai le plaisir de vous annoncer que notre directeur Éric COQUATRIX sera pour un quart de son temps, le directeur de cette nouvelle fédération régionale. Pour ma part, je suivrai plus précisément les dossiers liés à la biodiversité dans le cadre du groupement d'intérêt public où je représenterai la FRC.

Et bien sûr, je n'oublie pas tous les travaux que nous menons dans notre département de la Seine Maritime. Nos actions sont multiples dans le domaine de la gestion de la faune sauvage, de l'aménagement des territoires, de la formation des chasseurs, de l'éducation à la nature et bien sûr, de la sécurité à la chasse. Nos différentes commissions fédérales travaillent activement sur l'ensemble de ces sujets pour que nos populations de gibier se portent bien. C'est un défi souvent difficile à relever avec l'évolution du contexte agricole. Mais nous redoublons d'efforts, avec le soutien des associations locales, pour maintenir des densités satisfaisantes de perdrix grise, de lièvre et de faisan commun.

Nous vous présenterons à mi-chemin de cette assemblée générale une vidéo sur la perdrix grise afin de vous montrer que tout n'est pas perdu et que si nous y mettons les moyens nécessaires, nous pouvons encore organiser de belles chasses. Car c'est bien là notre objectif, que de permettre la chasse de ce merveilleux oiseau qu'est la perdrix grise. Quelquefois, celle-ci ne peut plus s'envisager qu'en renforçant les populations sauvages. C'est un virage que nous avons pris il y a peu de temps face à l'effondrement de certaines populations.

Dans le respect de l'éthique, c'est bien là notre choix que de vous proposer des moyens pour que vous puissiez continuer à chasser sur vos territoires un gibier sauvage et abondant. Ceci en simplifiant également les contraintes administratives qui, rappelons-le, viennent souvent des chasseurs eux-mêmes !

Par contre, s'il y a une espèce qui se porte bien, c'est le sanglier. Trop bien me direz-vous, car le montant des dégâts agricoles atteints une limite. Avec près de huit cent mille euros d'indemnités versées aux agriculteurs, l'enjeu financier est de taille. Les chasseurs étant les seuls financeurs, pour l'instant, de ces dégâts, il est clair que plus il y a de dégâts de sangliers, plus nous devons augmenter nos cotisations. Aussi, je demande aux responsables de chasse d'être raisonnables et d'encourager les prélèvements mêmes sur les femelles adultes, lorsque les populations sont excessives. Nous nous étions fixés l'année passée un objectif de prélèvements très ambitieux. Nous l'avons réalisé à + de 80 %, soit environ 8.000 sangliers.

Avec le risque de développement de la peste porcine africaine, qui aujourd'hui, et tant mieux, est toujours de l'autre côté de la frontière entre la Belgique et la France, nous devons prendre ce risque avec le plus grand sérieux.

Nous touchons là à un risque sanitaire grave qui peut mettre en danger toute l'économie de la filière porcine. Le sanglier n'est pas responsable de la PPA, il en est la victime mais puisqu'il s'agit d'un animal sauvage, chassable, c'est aux chasseurs qu'incombe la responsabilité d'enrayer la propagation de cette PPA. Il en va de la pérennité de notre activité à terme mais aussi de notre crédibilité à savoir gérer avec le monde agricole cette situation de crise. Aussi, nous devons redoubler de vigilance et baisser encore le niveau de nos populations. Pour atteindre cet objectif, nous allons proposer une simplification du plan de gestion sanglier pour le bois. Ce projet de modification du schéma départemental va vous être exposé un peu plus en détail, mais il va dans le sens d'une réelle simplification pour vous, chasseurs. En résumé, il n'existera plus qu'un seul bracelet sanglier utilisable en plaine ou bois, sans avoir besoin de passer par une demande de plan chasse.

La simplification, nous l'avons aussi recherchée au niveau des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour le petit gibier de plaine. Nous avions des dates échelonnées dans le temps. Il n'était plus concevable d'avoir à consulter le guide de poche chaque jour de chasse pour savoir ce que l'on pouvait tirer et où, on pouvait tirer. Vous verrez que si vous acceptez nos propositions, ce sera désormais beaucoup plus simple pour vous. Nous vous proposerons également des mesures spécifiques pour le faisan commun afin de promouvoir son développement à l'échelle de tout le département.

En matière de sécurité, nous n'avons pas eu à déplorer d'accidents mortels lors de la précédente campagne de chasse. C'est une grande satisfaction qui vient récompenser les multiples efforts que nous déployons pour

sensibiliser nos adhérents au respect élémentaire des règles de sécurité. Au niveau national, le nombre d'accidents est en très nette baisse. Nous ne ménagerons pas nos efforts pour encore faire baisser ces chiffres. Nous accordons une importance particulière aux relations que nous pouvons entretenir avec les autres usagers de la nature. C'est le cas en particulier des randonneurs avec qui nous entretenons des liens étroits. Nous pouvons nous réjouir que ce partenariat, avec les associations de sports de nature, soit également effectif au niveau national puisque notre fédération a signé récemment un partenariat avec le comité national de la randonnée équestre et les vététistes. Nous partageons ce point de vue que nous sommes en capacité de partager cette nature sans avoir à partager les jours de la semaine. A ce sujet, nous avons échappé au cours de la discussion au sénat au retour de la sempiternelle demande de jours de non chasse. La proposition était : suppression le mercredi et un week-end sur deux. Grâce à l'intervention des sénateurs CARDOUX et PATRIAT, nous avons évité le pire … mais jusqu'à quand ??

Afin de montrer notre volonté de partager cet espace qui nous est si cher, la fédération des chasseurs organisera la semaine prochaine, le dimanche 28 avril au château de Mesnières en Bray, une grande fête de la ruralité qui réunira tous les acteurs du territoire. Le slogan de cette manifestation « Partageons la nature » témoigne de notre engagement dans ce domaine et nous retrouverons sur le site du château de Mesnières en Bray, les pêcheurs, les agriculteurs qui présenteront des vaches normandes, des forestiers, des attelages, le comité départemental de la randonnée pédestre et le comité régional de la randonnée équestre et bien sur toutes les associations cynégétiques départementales.

Je tiens à remercier tous nos sponsors et encore une fois le département de la Seine-Maritime pour nous avoir mis à disposition des stands pour organiser cet événement. Merci Pascal, de ce soutien fort aux acteurs du monde rural et des sports de nature.

Je vous citerai également plusieurs événements qui vont intervenir dans les prochains mois : le festival animalier du 3 au 7 juin, le concert contre le cancer à la collégiale d'Auffay le 28 juin et la semaine de l'eau qui aura lieu en octobre prochain sur la commune de Mesnil sous Jumièges en vallée de Seine.

Mes chers amis, j'arrive au terme de ce rapport peut-être un peu long mais surement incomplet tant les actions de votre fédération sont nombreuses.

Ces actions, nous ne pourrions les mener à bien sans la reconnaissance que nous témoignent tous nos partenaires institutionnels ou privés.

Sans l'aide précieuse de toutes nos associations spécialisées, piégeurs, gardes particuliers, grand gibier, petit gibier, gibier migrateurs, jeunes chasseurs, chasse en famille, veneurs etc…

Sans l'ensemble de nos salariés (secrétaires, comptables, techniciens) et notre directeur, Eric COQUATRIX.

Et puis sans le dévouement du Conseil d'Administration qui ne ménage pas ses efforts pour défendre notre passion.

Avant de conclure, je voudrais saluer publiquement ce jour, deux personnes qui ont beaucoup apporté à la chasse dans ce département et avec qui, j'ai beaucoup apprécié l'honneur de travailler à leurs côtés. Il s'agit de 2 représentantes de l'Etat qui, à mon grand regret, sont parties vers d'autres régions.

Je veux citer Madame la Préfète, Fabienne BUCCIO et Madame Florence CASTEL, directrice adjointe de la DREAL.

J'espère que nous accueillerons l'an prochain notre nouveau Préfet, Monsieur Pierre-André DURAND, auprès duquel je vais solliciter prochainement un rendez-vous.

Voilà, Mesdames, Messieurs, j'en ai terminé.

Merci de votre attention et vive la chasse !!!!

DÉLIBÉRATION 3 :

Le rapport moral est voté à l'unanimité par l'assemblée.

7. Signature de la convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine :

La signature est reportée à une date ultérieure. Thierry Lecomte qui est vice-président du conservatoire, a été empêché pour des raisons de santé ce jour.

Le président donne ensuite la parole aux invités :

- Pascal MARTIN, Président du Département
- Pascal MARIE, Conseiller Régional
- Didier PERALTA, Conseiller Régional
- Xavier BATUT, député

8. Comptes rendus financiers :

Les comptes rendus financiers sont présentés par José Doméné Guérin, trésorier de la fédération. Pour les résultats de l'exercice comptable 2017/2018, il précise que les graphiques qui vont être projetés sont disponibles sur la plaquette d'information transmise à chaque participant. Il procède à la lecture de son rapport comptable :

« Les comptes annuels de l'exercice 2017/2018 (01/07/17 au 30/06/18) ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière. Les conventions suivantes ont été respectées : continuité de l'exploitation, indépendance des exercices et permanence des méthodes.

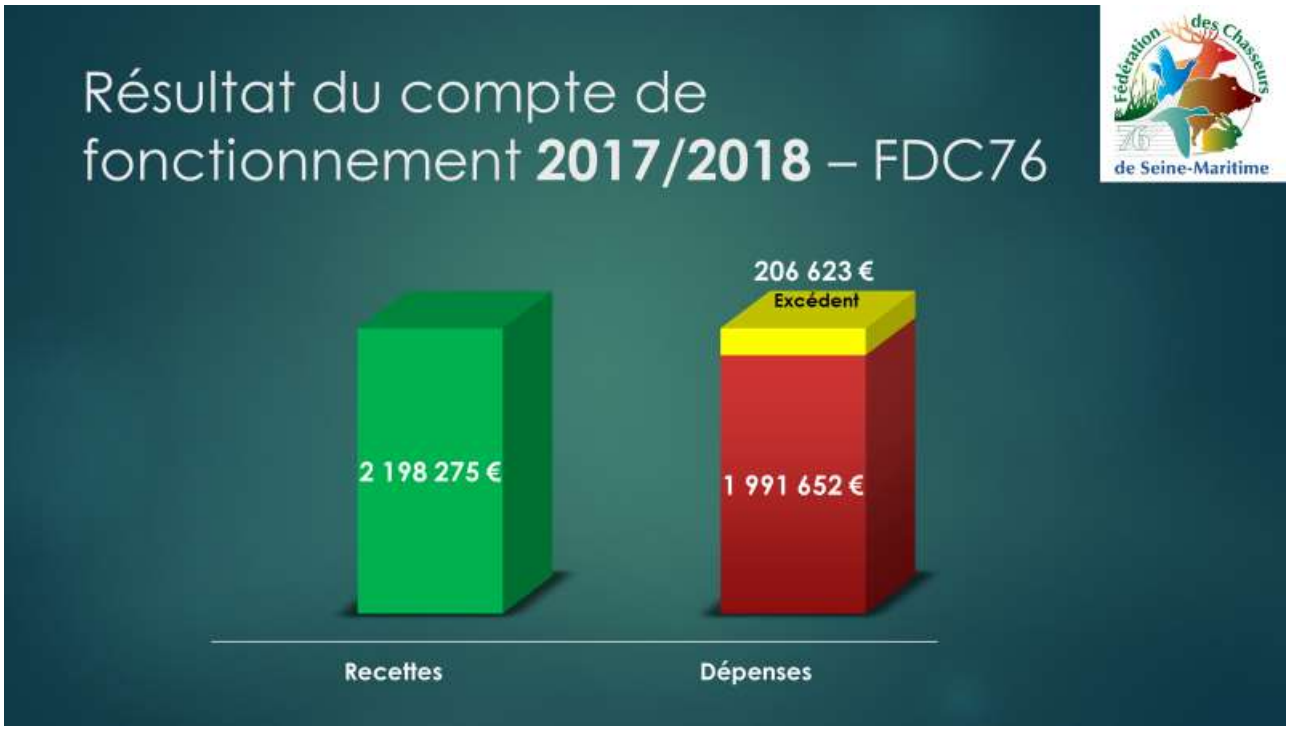

Diaporama : Résultat du compte de fonctionnement 2017/2018

Le compte de résultat se décompose en trois résultats analytiques.

Pour rappel, la fusion des analytiques « plan de soutien petit gibier et valorisation des zones humides » & « fonctionnement général » a été validée par l'AG d'avril 2017 et par conséquent mis en application sur l'exercice 2017/2018.
Le compte de « fonctionnement général » dont le résultat est positif de 206.623,05 €.
Je vous proposerai tout à l'heure d'affecter ce résultat pour 100.000 € au projet associatif communication et 106.623,05 € en réserves de gestion
Les recettes s'élèvent à 2.198.275 € pour des dépenses de 1.991.652 €.

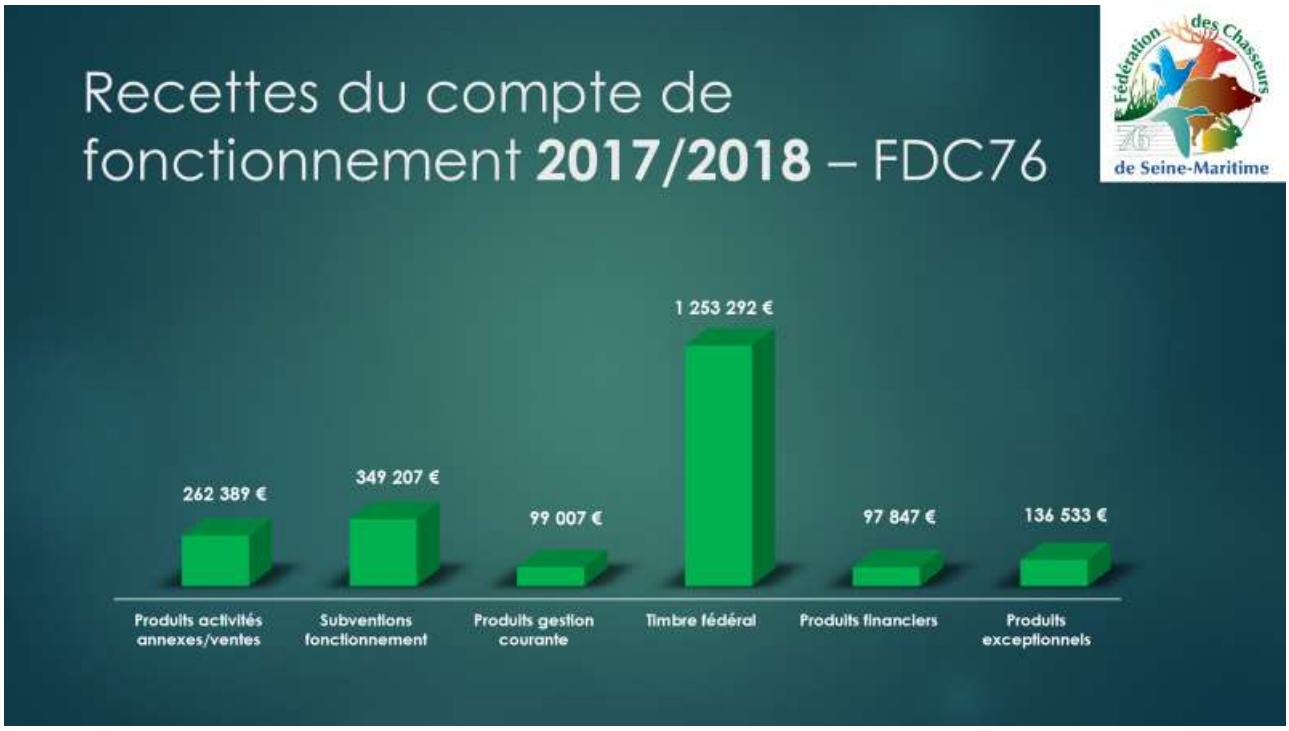

Diaporama : Recettes du compte de fonctionnement 2017/2018

Vous pouvez voir à l'écran deux tableaux concernant ce compte de fonctionnement. D'abord les recettes :
Le plus gros poste, le timbre fédéral avec un gain de 29.016 € par rapport au budget. Il dépasse la prévision.
Les produits financiers avec une perte par rapport à la prévision, - 24.235 € car après réflexion comptabilisation uniquement sur les versements trimestriels ; la rentabilité des produits, Cali Europe, Primonial et Perial sera donc plus conséquente à l'échéance de ces produits
Les produits exceptionnels. On retrouve les subventions qui ne sont pas toutes budgétisées puisque incertaines.

- Subvention du département pour le festival 5.000 €
- Subvention de la FNC pour le réseau Sagir et la sérothèque 5.119 €
- Subvention de l'ONCFS pour le partenariat Agrifaune 2.250 €
- Subventions AESN : + 96.690 € (prévu 157.784 € en animations uniquement et comptabilisé en animations & études & travaux pour 254.474 €)
- Prestations de services (mise à disposition d'un salarié à la fdc62) : +17.199 €

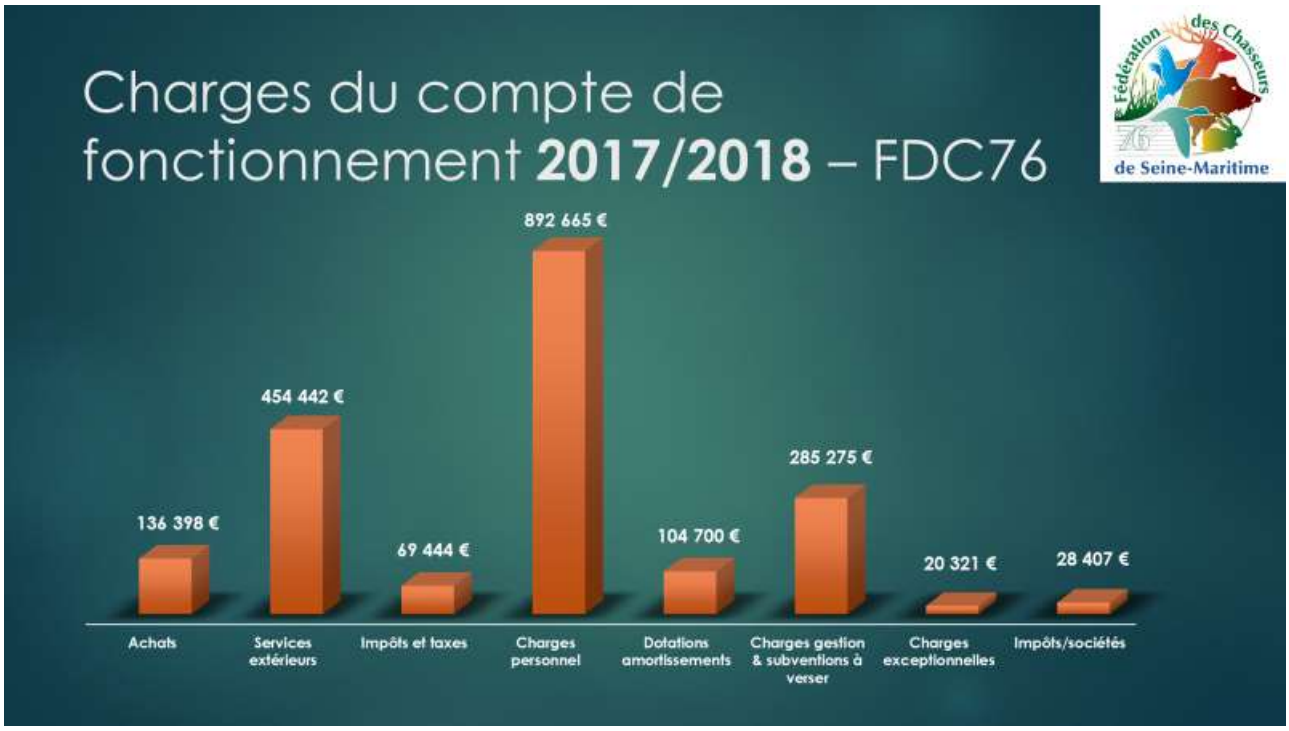

Diaporama : Charges du compte de fonctionnement 2017/2018

Pour les charges :
Le plus gros poste : les charges de personnels ; taxe sur salaires & rémunérations & charges sociales : + 51.400 € (4 salariés en CDI en moins : un licenciement au 16/10/17, un départ en retraite le 30/11/17, une demande de mutation au 31/12/17 et une démission au 20/06/18)

Aucun poste n'a dépassé de façon significative les prévisions budgétaires, hormis les amortissements : + 31.102 € (moins d'acquisitions que prévues) et les locations : - 31.249 € (litige Valesys : copieurs et téléphonie)

Voilà pour le compte de fonctionnement, qui je vous le rappelle, est excédentaire de 206.623,05€.
Pour être complet sur le résultat et à titre indicatif, la partie anciennement appelé « plan de soutien petit gibier et valorisation des zones humides » incluse dans le fonctionnement représente en charges 222.136 € et en produits, en majeur partie provenant des subventions de l'AESN, 194.640 € soit un différentiel de – 27.496 €.

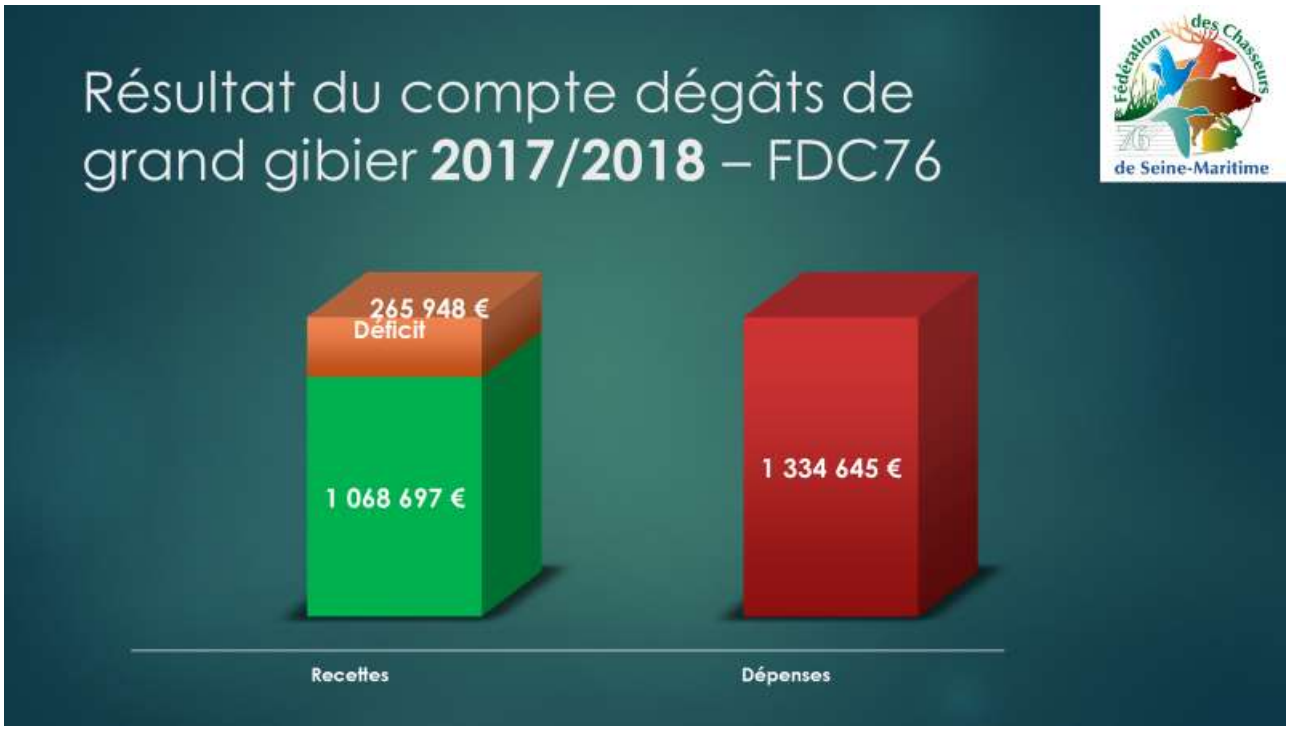

Diaporama : Résultat du compte dégâts 2017/2018

Le résultat de ce compte « GG dégâts » (en équilibre à 0,00 €) se traduit par un déficit de 265.947,62 € pris dans les réserves de ce compte.

Les recettes s'élèvent à 1.068.697 € pour des dépenses de 1.334.645 €.

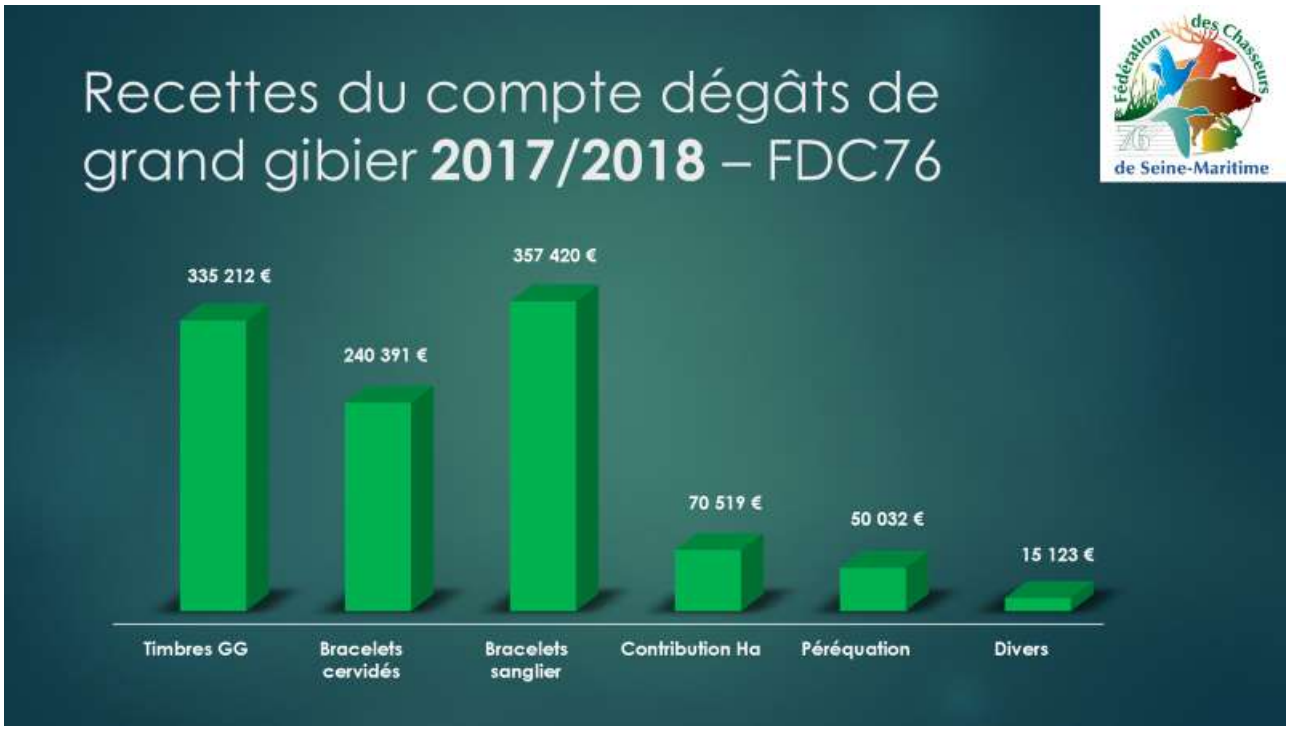

Diaporama : Recettes du compte dégâts 2017/2018

Le compte « GG dégâts »
En termes de recettes, vous retrouvez :
- le timbre GG pour 335.212 €
- les bracelets cervidés pour 240.391 €
- les bracelets sangliers pour 357.420 €
- la contribution hectare pour 70.519 €
- la caisse de péréquation versée par la FNC pour 50.032 €

Le total des recettes étant de 1.068.697 €.

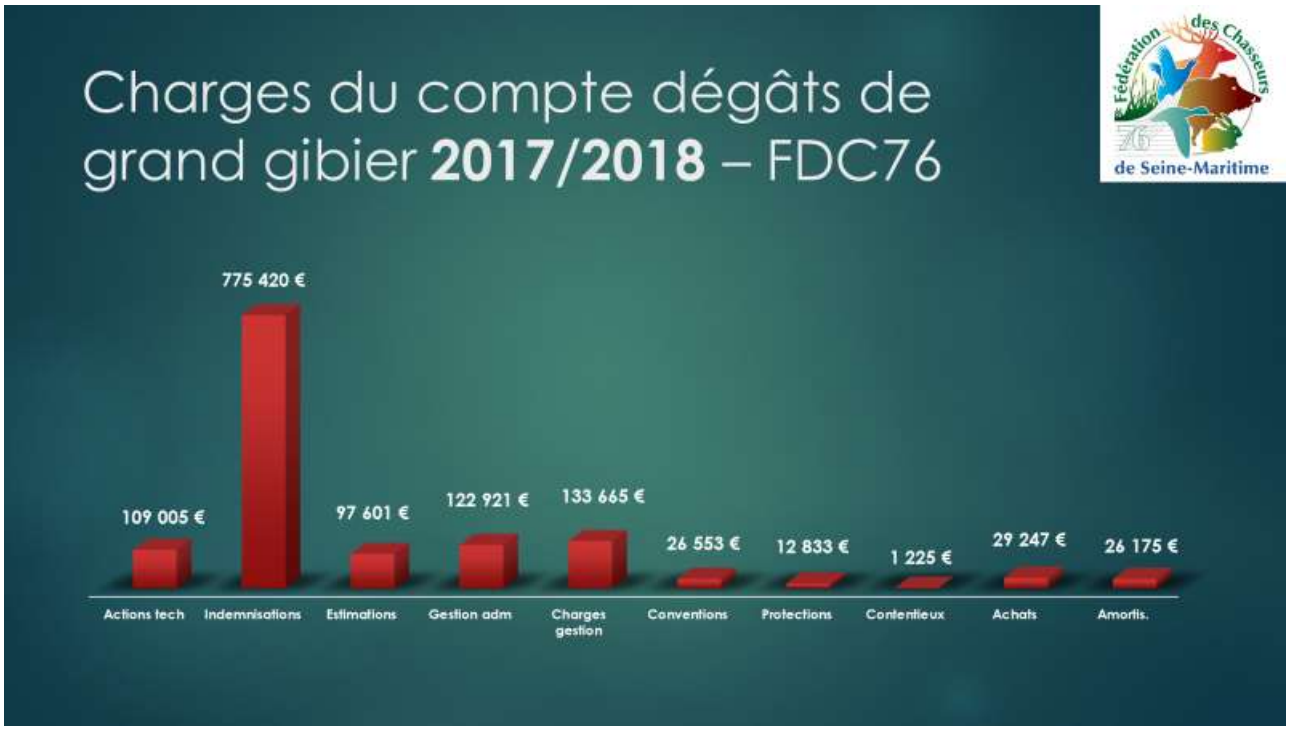

Diaporama : Charges du compte dégâts 2017/2018

Pour les dépenses ; en priorité :
- les indemnisations avec 775.420 €
- les estimations 97.601 €
- la gestion administrative 122.921 € et technique 109.005 € (masse salariale)
- les coûts de fonctionnement de la structure (charges de gestion), les conventions clôtures, les protections, les contentieux et les achats de bracelets pour 203.523 €

Le total des charges étant de 1.334.645 €.

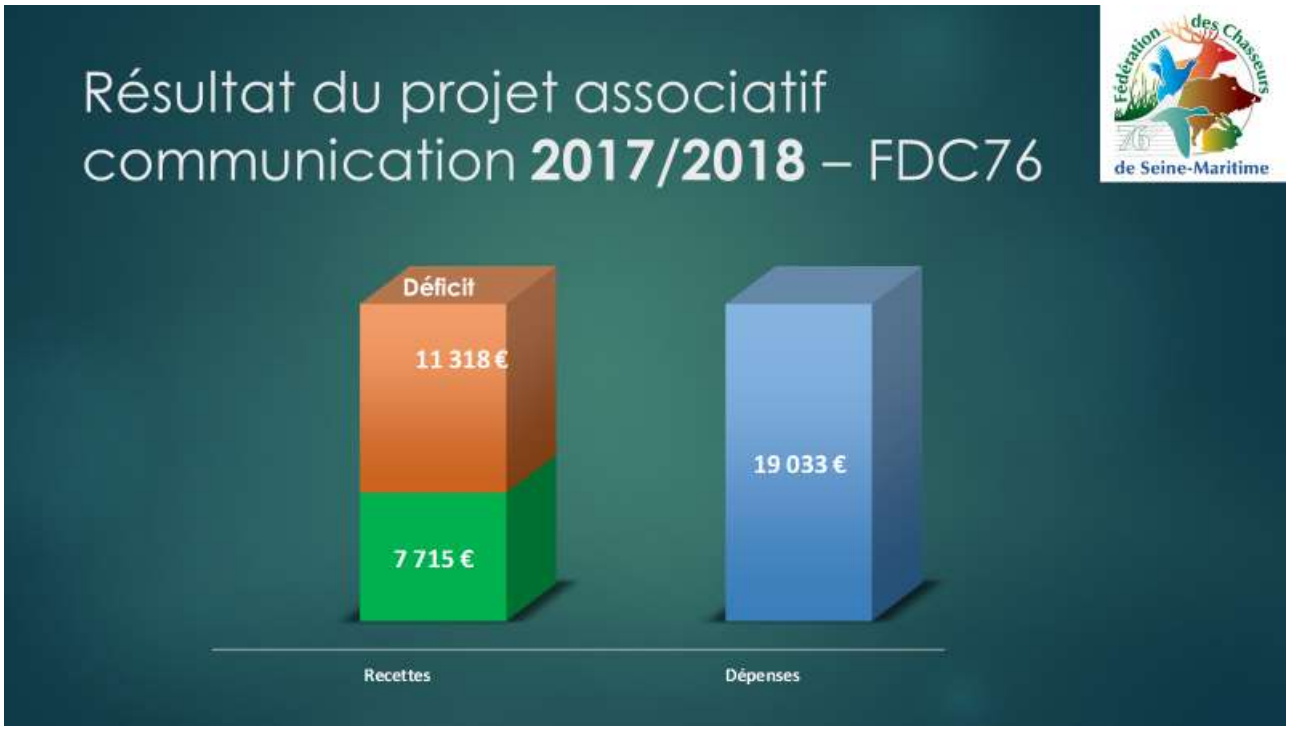

Diaporama : Résultat projet associatif communication 2017/2018

Le projet associatif « communication »

Je vous rappelle que ce projet associatif « communication » a été mis en place pour employer les résultats exceptionnels d'exercices antérieurs.

Nous avons enregistré pour ce projet 7.715 € de recettes pour 19.033 € de dépenses. Les 11.318 € manquants sont à prendre sur les réserves restantes (23.721,31 €).

Le solde en réserves pour 2018-2019 sera donc de : 12.403,68 €.

Diaporama : Actif du bilan comptable 2017/2018

Nous allons maintenant passer au Bilan, à l'actif vous retrouvez les immobilisations corporelles et incorporelles (valeurs résiduelles des acquisitions après amortissements).

Les immobilisations financières qui sont les placements à moyen terme.

Les disponibilités qui sont les placements à court terme.

Diaporama : Passif du bilan comptable 2017/2018

Au passif :
- les réserves de gestion 2.833.819 €
- les réserves immobilisées 1.008.065 €
- la réserve « dégâts » 923.334 €, qui inclus le résultat négatif de l'exercice.
- les dettes (fiscales, sociales et d'exploitation) sont les sommes encore dues au 30 juin à la clôture de l'exercice et payées en juillet, août … Exemple : indemnisations des dégâts pour 181.222,61 € ; impôts sociétés pour 69.827 €...

Je souligne aussi que la Fédération est propriétaire du centre de sauvetage et du siège social de Belleville ; son parc automobile compte 14 véhicules : 13 Duster et 1 Clio.

9. Rapport de la commissaire aux comptes :

Ce rapport est réalisé selon les nouvelles normes en vigueur (voir en annexe).

Le président remercie la commissaire aux comptes : "Je remercie Nathalie Dupain pour son rapport. C'est un moment particulier dans la vie de notre association car Madame Dupain termine aujourd'hui son dernier mandat pour notre fédération. Notre conseil d'administration a en effet choisi de vous proposer l'alternance, comme c'est le cas dans de nombreuses entreprises et associations. Après avoir consulté d'autres cabinets, le conseil d'administration a retenu la candidature de François-Noël BÉLLUT. Nous proposerons cette candidature au vote de notre assemblée un peu plus tard dans la matinée. Néanmoins, je tenais à remercier chaleureusement Madame Dupain pour l'excellent travail qu'elle a réalisé dans notre fédération, en collaboration avec nos services et notre expert-comptable, Jean-Rodolphe MARC».

DÉLIBÉRATION 4 :

Le résultat de l'exercice comptable est voté à l'unanimité par l'assemblée.

DÉLIBÉRATION 5 :

L'affectation du résultat de l'exercice comptable 2017/2018 au projet associatif Communication pour un montant de 100 000 euros et pour un montant de 106 623.05 euros dans les réserves de gestion est votée à l'unanimité par l'assemblée.

10. Modifications du SDGC 2016/2021 :

Le directeur intervient ensuite pour présenter les raisons de la proposition de modifications du SDGC pour la partie concernant le plan de gestion sanglier.

Les nouvelles conditions du plan de gestion sanglier

- **Plus de quotas définis par arrêté préfectoral au bois (suspension de la mesure jusqu'en 2022)**
- **Un bracelet unique plaine et bois au même prix et échangeable en fin de période de chasse en cas de non utilisation**

Fédération des Chasseurs 76 de Seine-Maritime

Ainsi que sur les conditions d'échanges des bracelets.

Conditions des échanges des bracelets sanglier

- **Aucun bracelet, des campagnes de chasse antérieures à la campagne de chasse 2019/2020, ne pourra être échangé.**
- **Uniquement au siège de la fédération.**
- **Entre la fermeture de la chasse de l'espèce et le 30 avril, chaque mardi et vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.**

Fédération des Chasseurs 76 de Seine-Maritime

Conditions des échanges des bracelets sanglier

- **Les bracelets sanglier (en vente libre à la fédération des chasseurs ou chez les armuriers dépositaires)** pourront être échangés uniquement sur présentation «physique» des bracelets non utilisés. Un autre bracelet sera fourni pour la campagne de chasse suivante.

Il précise : « Le Président, Alain Durand a présenté dans son rapport moral les motivations du conseil d'administration pour présenter à cette assemblée une suspension du plan de gestion sanglier par quota au bois dès la prochaine ouverture de la chasse et jusqu'en 2022. Le conseil d'administration a souhaité aller dans ce sens pour faciliter les prélèvements. Notre proposition est de suspendre l'attribution de quotas au bois par arrêté préfectoral puisque tout ce qui est demandé est accordé. Le bois fonctionnera comme la plaine, c'est-à-dire que les bracelets pourront être achetés à la fédération ou chez les armuriers en nombre illimité. Ils seront échangeables en fin de saison. La déclaration des prélèvements reste obligatoire dans les 72 heures ».

Les modalités de chasse et de régulation pourraient être les suivantes :

Propositions de dates et modalités de chasse **pour le sanglier** en **2019/2020**

Plan de gestion unique pour tout le département

Espèces	Ouverture	Fermeture
Au bois, approche et affût (AUPI)	1 juin	15 septembre
Au bois, tous modes de chasse	16 septembre	29 février
En plaine, approche et affût (AUPI)	1 mai	14 août
En plaine, en battue (25 fusils max)	15 août	15 septembre
En plaine, tous modes de chasse (25 fusils max.)	16 septembre	15 décembre
En plaine, uniquement battue (10 fusils mini et 25 maxi)	16 décembre	29 février

Alain Durand précise ensuite : « Je pense que ces propositions sont de nature aussi à favoriser les prélèvements de sanglier dans le département et répondent très majoritairement aux demandes des chasseurs, des agriculteurs et de l'administration. Ces propositions ont reçu un accueil très favorable lors de nos différentes réunions de secteur et nous espérons qu'elles recevront vos suffrages. Aussi, pour limiter les dégâts sur les semis de maïs, il sera possible de demander des autorisations à partir du 1er mai pour réguler l'espèce dans les cultures ensemencées. Les demandes pourront être effectuées par Internet à partir du site de la DDTM ou de la Fédération. Nous devons réduire les effectifs de sanglier pour réduire la facture de dégâts agricoles. Avec près de 800.000 euros d'indemnisations aux agriculteurs, la facture est beaucoup trop lourde. La commission d'arbitrage sanglier, réunie le 2 avril dernier, a confirmé qu'il fallait poursuivre la baisse des populations en 2019/2020 ».

La présidente de la Chambre d'Agriculture intervient ensuite pour conforter les propos du président et dire son inquiétude sur les risques de propagation de la PPA.

DÉLIBÉRATION 7 :

La proposition de modification du SDGC pour le plan sanglier et adoptée à l'unanimité.

11. Cotisations fédérales pour la campagne 2019/2020 :

Le détail des cotisations est fourni dans les dossiers de chaque adhérent.

Les cotisations sont proposées dans le cadre du budget prévisionnel 2019/2020.

Nous avons dû travailler dans un contexte tout à fait particulier.

La réforme de la chasse qui va modifier de façon significative les flux financiers, allant tant vers les Fédérations Départementales que Régionales n'est pas encore votée.

Cependant, elle doit s'appliquer pour l'exercice 2019/2020, qui de ce fait, sera un exercice transitoire.
Nous serons, peut-être, amenés à modifier certaines choses pour nous adapter à cette réforme importante de la chasse française.

La peste porcine africaine qui a entrainé la suspension du plan de gestion sanglier, modifie aussi la cotisation / ha. Ce budget en tient compte.

Par ailleurs, nous avons voulu que nos chasseurs locaux, ceux qui restent chasser dans notre département, profitent aussi de la baisse du prix du permis.

Propositions de cotisations fédérales **2019/2020**

En euros	2018/2019	2019/2020
Timbre fédéral	89	89
Temporaire 9 jours	45	45
Temporaire 3 jours	23	23
Abonnement IC76	6	6

Propositions de cotisations fédérales **2019/2020** (suite)

Pas de changement comparé à la campagne précédente

En euros	2018/2019	2019/2019
Cotisation attributaire PG	10	10
Bracelet faisan commun	5	5
Bracelet lièvre	8	8
Bracelet perdrix grise	3	3

Propositions de cotisations fédérales **2019/2020** (suite)

Modification du TGG76 et de la participation ha GG

En euros	2018/2019	2019/2020
Timbre Grand Gibier	35	26.5
Cotisation attributaire GG*	1 euro/ha bois	1 euro/ha bois
Bracelet sanglier	25 / 35	35
Contribution ha bois*	Jusqu'à 6	1

* La cotisation attributaire bois et la contribution hectare bois s'appliquent à tous les territoires qui bénéficient d'une attribution pour l'une et/ou l'autre des espèces de grand gibier.

Prix des permis 2019/2020 :

- **Permis départemental 76 : 169 euros** incluant le timbre GG (hors assurance et frais de dossier obligatoires)
- **Permis national avec le timbre 76 : 200 euros** incluant le timbre GG (hors assurance et frais de dossier obligatoires)

Propositions de cotisations fédérales 2019/2020 (suite)

La cotisation forfaitaire par hectare de bois de 1 euro s'applique à tous les territoires de bois attributaires d'un plan de chasse grand gibier

Propositions de cotisations fédérales **2019/2020** (suite)

En euros	2018/2019	2019/2020
Bracelet chevreuil	25	35
Bracelet cerf mâle	202	202
Bracelet biche/bifaon	171	171
Bracelet daguet	186	186
Bracelet faon/cerf Sika	133	133
Bracelet daim	15	15

12. Présentation du budget prévisionnel 2019/2020 :

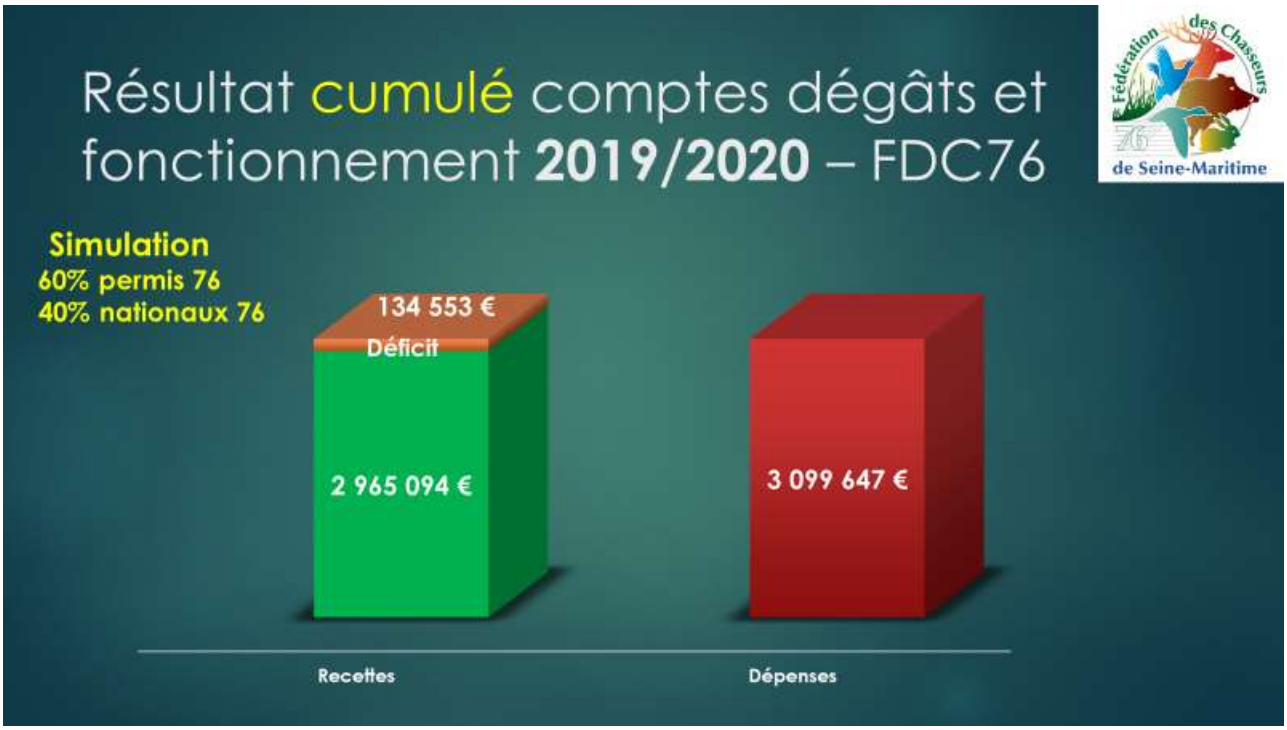

Diaporama : Prévisionnel cumulé 2019/2020

Le budget, qui regroupe les différents analytiques, est présenté en déficit de 134.553 €.
Ce budget tient compte de la mise en place de la nouvelle réforme financière du permis national à 200 € (*).
Le permis fdc76, quant à lui, sera à 169 € (*).
(*) hors assurance à 20 €, hors frais de dossier obligatoire à 5 € et hors abonnement info chasse à 6 €

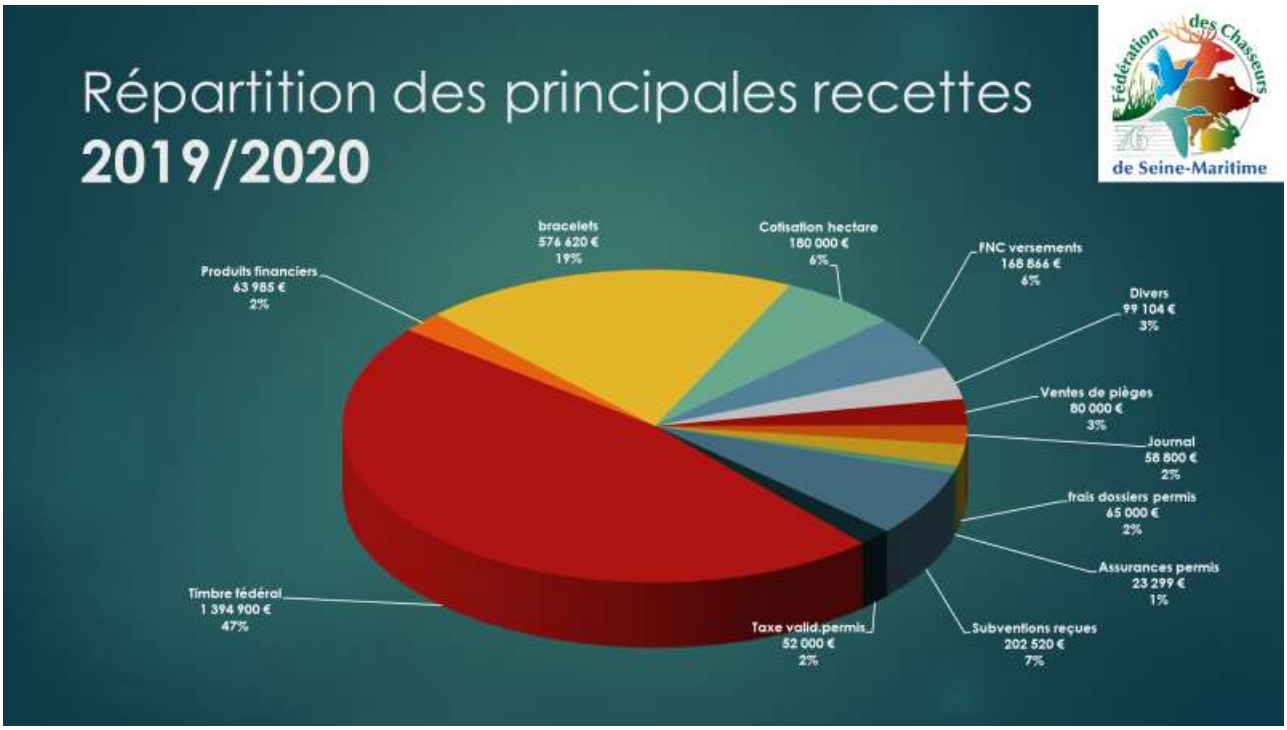

Diaporama : Recettes Prévisionnelles 2019/2020

Dans ce budget, on a tenu compte :

- d'une baisse de 3% du nombre de permis
- d'une baisse des produits financiers
- d'un timbre GG 76 de 35 à 26.50 euros
- d'un bracelet sanglier à prix unique 35 euros
- d'un bracelet chevreuil à 35 euros
- d'une cotisation attributaire plan de chasse GG de 1 euro/ha
- d'1€ de cotisation attributaire plan chasse GG & d'1€ de participation ha pour financer les dégâts agricoles
- d'une participation ha par unité en fonction des dégâts de sanglier supprimée
- d'un 1er versement FNC de 73.000 € - (cotisation FNC – péréquation) soit 73.000 – (62561 – 50.033) = 60.472 €
- d'un 2ème versement FNC de 108.394 € (perte des bi-départementaux et des temporaires 3J)

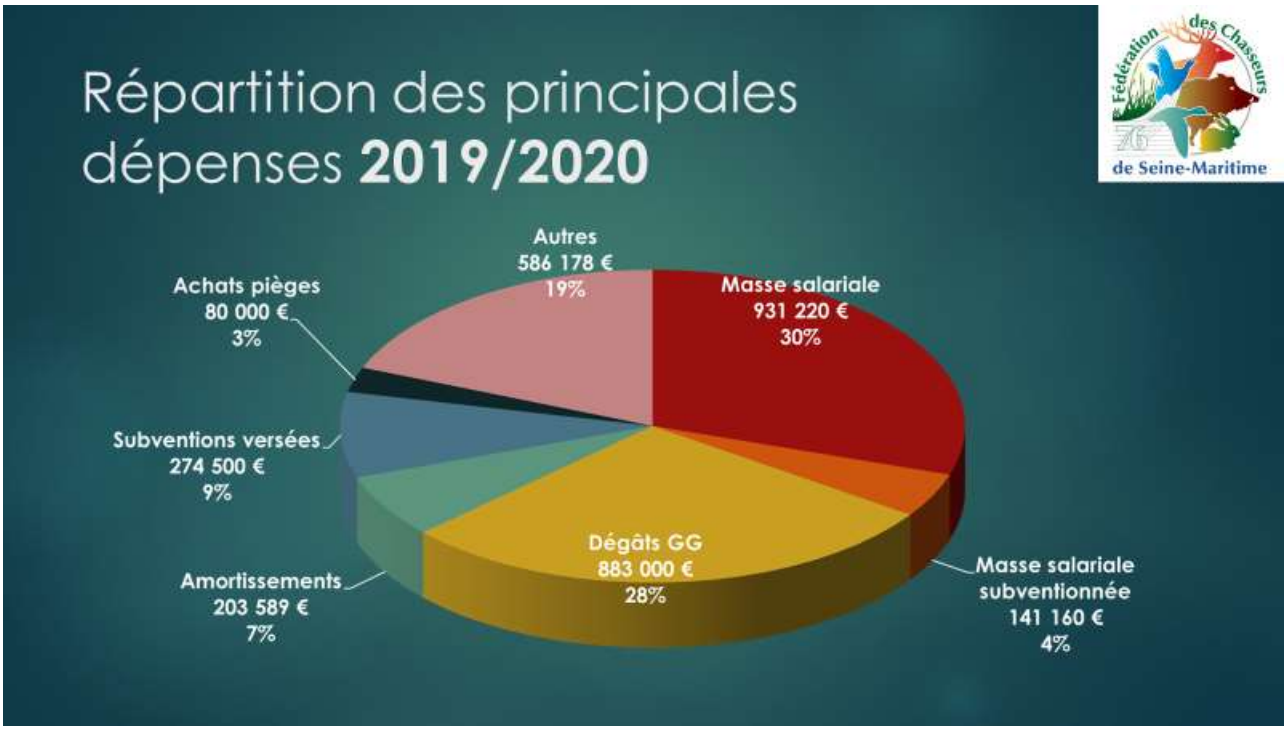

Diaporama : Charges Prévisionnelles 2019/2020

Dans les charges, on a tenu compte :

- des dégâts GG (indemnisations, vacations …) pour 883.000 € représentant 28% des dépenses
- de la masse salariale dont 141.160 € est prise en charge par le biais de subventions
- des amortissements à hauteur de 203.589 €

DÉLIBÉRATION 8 :

13. Demandes d'autorisations :

Le président demande à l'assemblée les autorisations suivantes :

- Réaliser toutes opérations d'acquisition, d'échange et vente d'immeubles nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la fédération ou à la gestion et donne au conseil toutes autorisations nécessaires à ses fins
- Ester en justice auprès des tribunaux compétents

Les autorisations sont votées à l'unanimité par l'assemblée générale

DÉLIBÉRATION 9 :

L'assemblée générale de la fédération vote à l'unanimité la nomination de François Noël BELLUT comme commissaire aux comptes pour la période allant du 1 juillet 2018 au 30 juin 2024.

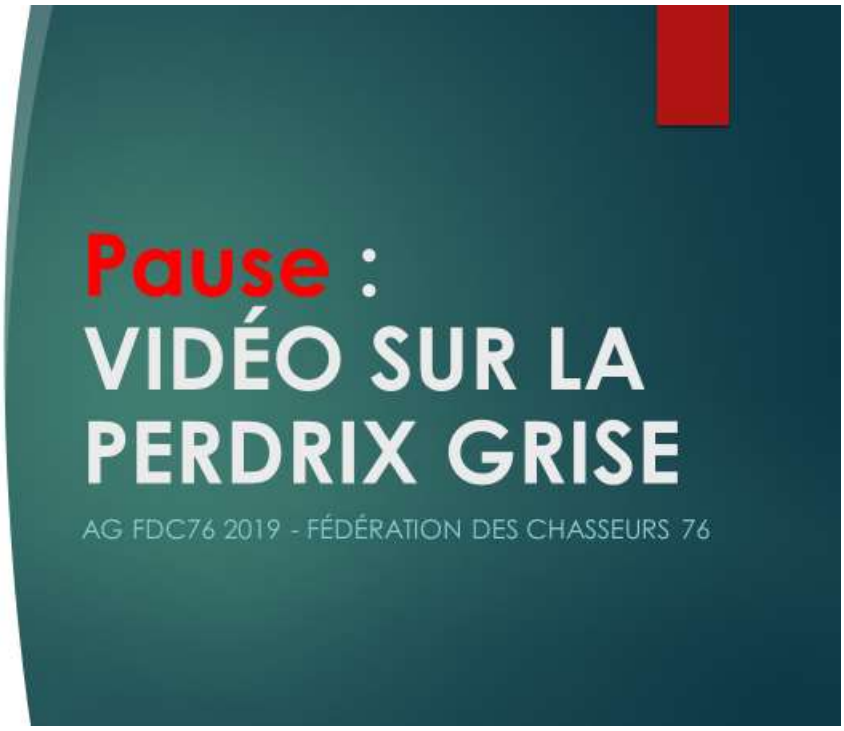

14. Rapports des commissions fédérales :

Alain Durand précise qu'une présentation des activités des commissions s'appuiera sur des vidéos d'une dizaine de minutes chacune.
Nous commencerons par les actions de la commission petit gibier animée par José DOMÉNÉ-GUÉRIN.

Commentaires de José DOMÉNÉ-GUÉRIN :

Nous avons organisé 5 réunions délocalisées dans le département pour préparer l'assemblée générale. Le but étant d'aller à la rencontre des chasseurs notamment ceux qui ne viennent jamais à cette assemblée générale.

Premier constat :

Cette action a été très bien accueillie et appréciée et nous avons maintenant une forte demande pour la renouveler l'année prochaine.

Globalement, les propositions ont reçu l'assentiment de la majorité des chasseurs. L'ouverture des trois espèces de petits gibiers le même jour et la simplification de notre calendrier d'ouverture et fermeture a été plébiscité.

Je rappelle aussi que c'était une volonté nationale. Clarifier, simplifier, renforcer … C'est la demande de Willy SCHRAEN qui l'a martelé au cours du congrès de mars 2018.

Nous sommes dans cette ligne-là.

Cependant, un sujet a fait plus débat que d'autres, notamment au cours de trois réunions. C'est la fermeture du faisan au 31/12 qui, de fait, raccourcit de 2 semaines sa période de chasse pour les chasseurs qui ne sont pas en plan de gestion ou pour les PG2. Trois mois de chasse d'une espèce que nous soutenons fortement nous semblent largement suffisants en tenant compte que nous allons vers une gestion simplifiée qui se résume à une période de chasse encadrée et le non-tir de la poule.

Les mois d'hiver avec des regroupements d'oiseaux dans de petites surfaces de milieux favorables favorisent des prélèvements excessifs qui peuvent compromettre le succès de nos opérations d'implantation.

Cependant, le Conseil d'Administration a voulu répondre aux demandes exprimées au cours de ces rencontres et nous proposons donc une fermeture décalée au 12 janvier (même temps de chasse).

Bien sûr, nous serons vigilants à l'évolution des populations et nous partagerons le constat au cours de nos prochaines rencontres du mois de mars prochain.

Le président appelle à l'estrade Emmanuel Bénard pour présenter oralement les activités de la commission cynophile.

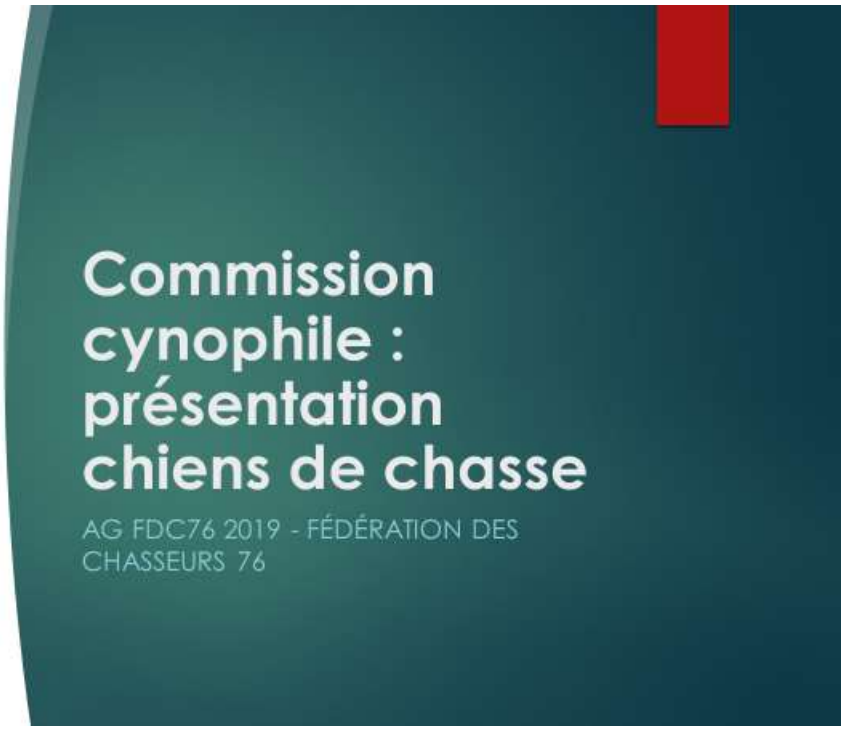

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Bonjour à toutes celles et tous ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer ce matin et merci à mes collègues de la commission cynophile de la FDC.76 et de la Commission chiens de chasse de l'A.C.T.76 d'accepter des réunions communes.

Voici les conclusions de nos travaux, sachant que c'est un honneur pour moi de m'exprimer devant vous puisque cette commission n'existe que dans très peu de fédérations départementales.

Les dates d'ouverture du gibier sédentaire ne posent pas de problème dans la mesure où la préparation des chiens en vue des fields trials est respectée. Pour le gibier d'eau, nous déplorons le maintien de la discrimination stupide entre territoires terrestre et public.

En 2018, la cynophilie seino-marine a maintenu l'ensemble de ses 11 journées de concours officiels :

- 5 journées au printemps les 10, 11, 12, 13 et 14 Avril à Ourville en Caux, le Bourg-Dun et Guilmécourt grâce à l'aide de nombreux propriétaires, Présidents de GIC et guides locaux.
- 2 journées sur bécassines au Hode les mercredi et jeudi 10 et 11 Octobre avec l'aide de l'ACDPM que nous remercions.
- 2 journées sur bécasses en forêt de Brotonne : les mardi et mercredi 13 et 14 Novembre et 2 autres en forêt d'Eawy les jeudi et vendredi 15 et 16 Novembre. Ces 4 journées grâce à l'ONF et aux divers adjudicataires.

Toutes ces épreuves sont organisées par le CUCC.76, affilié à la Société Centrale Canine, et pour chaque concours, la FDC.76 offre un challenge de la régularité très apprécié par les Concurrents.

Il ne faut pas oublier le travail des divers Délégués de races qui organisent des TAN spécifiques à leur race avec souvent des rapports à terre et à l'eau ainsi que les épreuves pour Teckels et chiens de terriers.

Le grand rendez-vous pour nos chasseurs locaux reste la journée des Rencontres Saint Hubert organisée conjointement par la FDC.76 et l'ACT.76 avec l'aide du CUCC.76. La commission en a rappelé les règles. La 30ème du nom a eu lieu à Angerville-la-Martel le samedi 10 novembre 2018 dans une ambiance

toujours sportive et aussi avec un peu de stress, surtout pour les nouveaux. A noter la présence active de plusieurs administrateurs. Nous aurions juste aimé quelques candidats supplémentaires.

Je vous rappelle les résultats :

- En féminines : Léa BAILLIEUL avec sa springer JUDY.
- En catégorie « Junior » : Baptiste GUERIN avec son Epagneul du Munster ICHAME.
- En Chiens d'arrêt catégorie « chasseur » : Alain LANCIEN et son Epagneul Breton MUZE DE LA COTE D'ALBATRE, un récidiviste.
- En Chiens d'arrêt catégorie « trialisant » : Denis QUERUEL avec son Braque Allemand ICE DES AUBEPINES DE LA VILCO.
- En Broussailleurs catégorie « chasseur » : Fabrice CAPOEN avec son Springer MAYA.

Mon intervention se terminera cette année par la remise d'une distinction à Denis QUERUEL, propriétaire et conducteur du braque allemand ICE DES AUBEPINES DE LA VILCO, déjà vainqueur au Saint Hubert et qui est de plus homologué champion de France des fields-trials de printemps sur perdrix en date du 4 Mai 2018. Bravo !

Félicitations à tous ces lauréats et merci à vous tous pour avoir été attentifs et patients.

Nous allons parler maintenant d'un tout autre sujet : la grande faune. C'est Albert LECOQ, responsable de la commission fédérale grand gibier qui anime cette commission. Le sujet d'actualité, c'est bien sûr la peste porcine.

Autre thème : les oiseaux migrateurs avec comme témoin principal Dominique BÉNARD, responsable de commission. Le président rappelle que la fédération déploie d'énormes efforts pour défendre les intérêts des chasseurs de migrateurs. Un des moments forts de cette année 2018 restera la préparation du 4e plan de gestion de la réserve naturelle de l'estuaire. Je réitère toutes mes félicitations aux bénévoles qui participent aux études scientifiques.

DÉLIBÉRATION 10:

Les rapports de commissions sont votés à l'unanimité par l'assemblée générale

15. Propositions du calendrier des dates de chasse :

Le directeur présente les dates de chasse pour les principales espèces. Le détail de ces dates est fourni dans les dossiers des adhérents.

Espèces	Ouverture	Fermeture
Pigeons, lapins, renards, perdrix rouge, faisan vénéré et obscur …	15 septembre	29 février
Perdrix grise avec plan gestion	29 septembre	1 décembre
Lièvre	29 septembre	1 décembre
Perdrix grise sans plan gestion	29 septembre	17 novembre
Faisan commun	29 septembre	12 janvier
(tir des poules interdit)		

Espèces	Ouverture	Fermeture
Cerf élaphe	1 septembre	29 février
Chevreuil	1 juin	29 février
Blaireau	15 septembre	15 janvier
	15 mai	Ouv.générale 2019

DÉLIBÉRATION 11 :

Le calendrier des dates de chasse est voté à la majorité : 192 voix contre

16. Présentation des nouveaux statuts de la fédération :

    Ce point prévu à l'ordre du jour a été reporté suite au retard pris par le vote de la loi chasse. La fédération organisera une AG extraordinaire ou procédera à un vote par correspondance ou électronique.

17. Présentation des modifications du règlement intérieur de la fédération :

    Les propositions de modifications du règlement intérieur apparaissent en gras dans le texte ci-après.

- Une commission se réunit chaque année dans les 20 jours qui précède l'assemblée générale de la fédération, pour contrôler la conformité des votes.
  Celle-ci est composée de :
    - Du président et du directeur de la FDC76
    - De 2 administrateurs volontaires de la FDC76
    - D'un adhérent « individuel » de la FDC76 au titre du permis de chasser, habitant dans le département 76, tiré au sort au titre de la campagne de chasse écoulée
    - D'un adhérent « territoire » de la FDC76 au titre d'une adhésion territoriale, tiré au sort au titre de la campagne de chasse écoulée
    - De 2 représentants d'associations spécialisées représentatives dans le département 76, tirées au sort et différentes chaque année (les 2 associations tirées au sort la première année ne participeront pas au tirage au sort la seconde année et ainsi de suite)
      Le tirage au sort s'effectue à partir du listing numérique sous Excel de chaque catégorie en appliquant la fonction du « Tirage au sort aléatoire » et « Rang » sur Excel.
- Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la fédération des chasseurs de Seine Maritime, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département, ne peut détenir plus de 50 pouvoirs.
- Lorsqu'un adhérent territorial dépose un dossier de vote pour l'assemblée générale de la FDC76, ses surfaces de territoires avec une attribution ne pourront être comptabilisées qu'une seule fois. En cas de litige, ce sera toujours la surface à titre individuel qui sera retenue.
  Exemple : L'adhérent territorial est bénéficiaire d'un plan de chasse chevreuil pour un territoire et adhère à une association de type GIC pour ce même territoire, elle-même bénéficiaire d'un plan de gestion lièvre. Les voix « Territoire » ne seront comptabilisées qu'une seule fois par la commission des votes, sur la base du choix de l'adhérent formalisé par écrit. Si l'adhérent fait le choix d'utiliser son droit de vote « Territoire » chevreuil, la surface correspondante sera retirée au droit de vote « Territoire » de l'association.
- ***Lorsqu'un même adhérent territorial est bénéficiaire d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion pour plusieurs espèces réparties sur différents secteurs de gestion, la surface prise en compte pour le calcul des voix territoires est celle la plus grande par catégorie de surface (SAU, bois, vergers, maraichage, autres) prise en compte pour la définition de l'attribution.***
  Exemple :
  Le bénéficiaire a une perdrix d'attribuée sur le secteur 1. Il a déclaré sur ce secteur une SAU de 20 hectares et 1 hectare de surface Autres. Parallèlement, il est bénéficiaire d'un chevreuil sur le même secteur, mais il a déclaré une surface de bois de 30 hectares en plus de sa surface de SAU et Autres sur le même secteur 1. Au final, la surface retenue pour le calcul des voix territoire sera de 51 hectares (20+30+1).
- ***Seuls les dossiers de vote transmis par courrier postal dans les délais prévus sont recevables.***
- Pour les élections ou ratifications de cooptation des administrateurs de la fédération, les votes se font à bulletin secret. Toutes les autres délibérations sont votées à main levée.

- ***En cas de nécessité d'organiser une assemblée générale supplémentaire, le conseil d'administration pourra, sur proposition du président de la Fédération, mettre en œuvre un mode de consultation des adhérents par correspondance ou par voie électronique.***
  Les questions faisant l'objet du vote et les éléments utiles aux adhérents pour participer à cette consultation devront leur être adressées par la Fédération au moins 1 mois avant l'échéance du vote.
  La date du dépouillement et les modalités de publication des résultats devront être précisés.
  Les opérations de dépouillement des résultats sont assurées par les personnels de la Fédération, sous contrôle d'un huissier.
  Dans l'hypothèse d'un vote par correspondance, le bulletin de vote devra être ainsi adressé accompagné d'une enveloppe opaque et d'une carte d'émargement séparée.
  L'enveloppe d'envoi à utiliser pour renvoyer ces documents sera préaffranchie et elle devra être signée au dos par l'adhérent.
  Dans l'hypothèse d'une consultation en ligne, il conviendra que la Fédération mette à disposition de ses adhérents un site internet dédié avec une connexion possible grâce à un identifiant personnel ».
  La Fédération adressera à cette fin une notice précisant toutes les instructions à respecter par les adhérents pour se connecter, voter et valider leur vote. »
- ***Avantages accordés aux adhérents de la FDC76 : seuls les adhérents de la FDC76 pourront bénéficier des aides financières de la fédération dans la mesure où celles-ci sont issues des cotisations annuelles versées par les adhérents de la FDC76.***
- ***Commission de recours petit gibier : la commission de recours prévue au SDGC se réunira chaque année dans la première quinzaine d'octobre. Elle a toute latitude pour statuer sur la recevabilité de la demande, le nombre des attributions à accorder dans ce cadre ainsi que sur les sanctions en cas de fausse déclaration.***

DÉLIBÉRATION 12:

Les propositions de modifications du règlement intérieur sont votées à l'unanimité : 18 abstentions – contre : 0

18. Questions écrites :

Il n'y a pas de questions écrites répondant aux critères des statuts. La demande de Mme Leplay sera étudiée en commission petit gibier pour les postes à pigeon.

19. Clôture de l'AG par le DDTM, Laurent Bresson :

Le directeur effectue une synthèse des débats. « La chasse est porteuse de cohésion sociale dans la transition écologique et solidaire. Votre fédération agit de manière utile, voire nécessaire en Seine-Maritime... Avec la gestion adaptative des espèces, qui implique un suivi des prélèvements, la chasse se trouve aujourd'hui au cœur de la gestion des enjeux de la biodiversité... A propos de la gestion du sanglier et de l'enjeu sanitaire qu'il représente avec la PPA, il faut respecter deux mots d'ordre : respecter les règles sanitaires et prélever plus et mieux : 10.000 sangliers dont un tiers de femelles adultes contre 24 % actuellement. Pour cela, en concertation avec la fédération, nous avons suspendu le plan de gestion et introduit le tir de mai, une forme de chasse particulière, intermédiaire entre la chasse et la battue administrative, pratiquée par le titulaire du droit de chasse. »

20. Remise des médailles (médailles de bronze):

Monsieur BAUDOIN Germain
Monsieur LEBRETON Jean
Mademoiselle FOULOGNE Élise

L'assemblée est clôturée à 13 heures.

Fait à Belleville en Caux, le 28 mai 2019.

Le Président, Alain Durand

Le Secrétaire, Dominique Bénard